

Communiqué de presse
13 février 2014

Saint-Valentin : une brochure pour s'aimer sur des bases solides MARIAGE OU COHABITATION, CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE FAIRE LE GRAND SAUT

Peu à peu Olivier s'est installé chez Aurélie. D'abord la brosse à dents, par la suite, le reste, au point qu'elle lui a donné la clé : ils cohabitaient. Cela n'a pas préoccupé Olivier : pas besoin d'un papier pour sceller leur amour. Après huit ans, Aurélie met Olivier à la porte et vend l'appartement pour refaire sa vie. Olivier s'était investi dans la rénovation de cet appartement. Pourtant, il s'est retrouvé à la rue du jour au lendemain.

Voilà une des situations que peuvent vivre des couples. La Fondation Roi Baudouin (FRB) et la Fédération Royale du Notariat belge (notariat) veulent répondre aux questions et aux attentes des couples qui souhaitent s'engager. D'autre part, elles incitent les couples à réfléchir aux choix de vie qu'ils sont amenés à faire et, le cas échéant, à prévoir des mécanismes de compensation. D'où la brochure intitulée : « Mariage ou cohabitation, ce qu'il faut savoir avant de faire le grand saut ».

Un couple doit faire des choix

Environ 90% des jeunes qui quittent le nid familial décident de cohabiter. Certains finissent par se marier, d'autres, de plus en plus nombreux, ne le font pas.

Or, à un moment, un couple fait des choix : à propos de l'habitation familiale, du patrimoine commun, du partenaire qui va éventuellement réduire son horaire de travail s'il y a des enfants. On ne sort pas chaque fois la calculatrice pour chiffrer les conséquences de ces choix. On décide ensemble, on se fait confiance. Jusqu'au jour où on ne s'entend plus et où cela devient chacun pour soi. C'est à ce moment-là que l'impact de tous ces choix apparaît clairement.

Une brochure pour s'aimer sur des bases solides

Réfléchir à des dispositions solides afin qu'aucun des deux partenaires ne rencontre de problèmes si jamais la relation devait prendre fin ne constitue pas une motion de méfiance. Au contraire, il s'agit là d'une preuve que le couple veut se montrer responsable, même si l'amour n'est pas éternel. C'est pourquoi, au moyen de cette brochure, la FRB et le notariat s'efforcent à répondre aux questions et aux attentes des couples qui souhaitent s'engager. D'autre part, elles incitent les couples à réfléchir aux choix de vie qu'ils sont amenés à faire et, le cas échéant, de prévoir des mécanismes de compensation.

Comment cette brochure a-t-elle vu le jour ?

Cette brochure « *Mariage ou cohabitation, ce qu'il faut savoir avant de faire le grand saut* » est la septième collaboration entre la FRB et le notariat. A chaque fois, le principe est le même : prendre en considération des détails, apparemment minimes, pour améliorer considérablement la situation de nombreuses personnes. Encore fallait-il détecter ces fameux détails. Forte de cette idée, la FRB a proposé au notariat de mettre en place un Réseau d'écoute des notaires. En effet, avec plus de 2,5 millions de clients par an, les notaires mesurent précisément le pouls de la société. La FRB a ainsi pu recueillir de nombreux témoignages de notaires qui ont des retombées sociales peu ou pas connues.

Suite au décryptage de ces témoignages, différents projets se sont mis en place, aboutissant notamment à une série de guides pratiques :

- « Que faire lors du décès de son conjoint ? » ;
- « Séparés du jour au lendemain, que faire ? » ;
- « Que faire face à la maladie d'Alzheimer ? » ;
- « Etre grands-parents aujourd'hui... c'est aussi une question de droit » ;

- « L'administration provisoire, une manière de protéger le patrimoine des personnes qui ne sont plus en mesure de le faire ».
- « Comment assurer l'avenir à long terme d'un enfant majeur fragilisé ? »

Où trouver ces guides ?

Plusieurs fois réédités, les guides restent disponibles gratuitement :

- chez votre notaire;
- sur les sites www.kbs-frb.be et www.notaire.be/brochures.

Il est aussi possible de les commander gratuitement auprès de la Fondation Roi Baudouin :

- via www.kbs-frb.be ;
- par e-mail publi@kbs-frb.be ;
- par tél. + 32-2-500-4-555
- par fax + 32-2-511 52 21.

A propos de la Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active en Belgique et au niveau européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus propres à en inspirer d'autres.

En 2012, nous avons notamment soutenu 1.700 organisations et individus pour un montant total de 22 millions d'euros. Mille sept cent trente personnes dans des jurys indépendants, des groupes de travail et des comités d'accompagnement ont mis bénévolement leur expertise à disposition. La Fondation organise également des débats sur d'importants thèmes sociétaux, communique des résultats de recherche dans des publications (gratuites), noue des partenariats et stimule la philanthropie 'via' la Fondation Roi Baudouin et non 'pour' elle.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du Roi Baudouin.

A propos du notariat

A l'heure actuelle, la Belgique compte 1.507 notaires actifs au sein de 1.173 études notariales parmi lesquelles on dénombre 302 associations qui regroupent 648 notaires.

Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes franchissent la porte des études notariales pour bénéficier d'un conseil sur mesure ou pour passer un acte. Les notaires prennent ainsi le pouls de la société.

En 2012, les notaires ont passé 817.515 actes et ont perçu, pour le compte de l'Etat, plus de 3,67 milliards d'euros de droit d'enregistrements.

La FRNB est neutre en carbone.

Info presse

Fédération Royale du Notariat belge asbl

Charles Six-Hubinson

Tél : 02/505.08.80

Gsm : 0475/98.33.03

e-mail : six-hubinson@fednot.be

www.notaire.be

Fondation Roi Baudouin

Jean-Paul Collette

Tél : 02-549 02 78

Gsm : 0474-99 70 75

e-mail : collette.j@kbs-frb.be

www.kbs-frb.be